

Site de ROUEN (DEP 2) – RECTORAT

A retourner pour le 18 mars 2020

Site de CAEN – DSDEN HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

**MOUVEMENT DES MAITRES
RENTREE SCOLAIRE 2020/2021**

AGREGATS A CONSTITUER OU A SUPPRIMER

ETABLISSEMENT	DISCIPLINE	NOMBRE D'HEURES	ENSEIGNANT SUR LE POSTE EN 2019/2020

- seuls les emplois vacants peuvent donner lieu à un agrégat.

* il convient de distinguer l'établissement principal de l'établissement secondaire pour les agrégats sur 2 établissements.

Fait le

Cachet et signature du chef d'établissement